

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Mohamed Ridouane Chahid, *Président du Conseil communal* ;
Alessandro Zappala, *Bourgmestre* ;
David Cordonnier, Habibe Duraki, Philippe Michotte, Ali Ince, Jean-Luc Muleo, Ingrid Haelvoet,
Echevin(e)s ;
Marc Bondu, Pascal Freson, Hicham Talhi, Véronique Mbombo Tshidimba, Firyan Kaplan, Elsjé
Bouttelgier , Sébastien Lepoivre, Nordine El Farouri, Ibrahim Yücelbas, Tina Martens, Alexandre
Larmoyer, Mathieu Vervoort, William Beayou, Céline Martens, Sufian El Moussaoui , Kelly Itela,
Hamza Yesilördek, Christine Jacquart, Rania Demesmaeker, Christophe Gelin, Aïssatou Camara,
Emir-Can Demir, Michel Geirnaert, Thaïssa Van Durme-Buyse, *Conseillers communaux* ;
Dirk Borremans, *Secrétaire communal*.

Excusés

Véronique Levieux, *Echevin(e)* ;
Elisa Bruno, Liridon Demiri, *Conseillers communaux*.

Séance du 24.09.25

#Objet : Motion inscrite à l'ordre du jour suite à la demande écrite du 18 septembre 2025 de Monsieur Mathieu Vervoort, conseiller communal, relative à l'évolution de la stratégie régionale Clean.brussels. (Cosignataire Monsieur Alexandre Larmoyer) #

Séance publique

SECRETARIAT COMMUNAL

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Considérant que le 29 novembre 2022, le Ministre bruxellois de la Propreté publique, Alain Maron, a fait approuver par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale une stratégie de propreté urbaine nommée Clean.Brussels;

Considérant que l'objectif affiché de cette stratégie est de rendre Bruxelles plus propre de manière durable;

Considérant que la méthode proposée repose sur le renforcement du travail indispensable des équipes de nettoyage, mais également sur une dynamique de collaboration entre tous les acteurs concernés, ainsi que sur la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir les salissures avant qu'elles ne se produisent;

Considérant que ce plan stratégique est prévu dans la durée, avec :

- une première phase (2023-2025) consacrée à la mise en œuvre des actions concrètes et au suivi annuel des avancées,
- une seconde phase (2026-2030) visant la consolidation des résultats, et prévoyant l'actualisation du plan stratégique afin de maintenir l'objectif de rendre Bruxelles plus propre de manière durable;

Considérant que les 19 communes bruxelloises, responsables du nettoyage de 80% des voiries, sont des partenaires essentiels de la Région dans ce défi et ont été invitées à se prononcer sur les mesures proposées et la méthode de collaboration envisagée;

Considérant l'avis rendu par le Collège des Bourgmestre et Échevins d'Evere le 19 juillet 2022 sur le Plan de redéploiement de l'Agence Bruxelles-Propreté, qui dénonçait déjà :

- l'absence de stratégie pour le nettoyage des voiries après le passage des camions de collecte,

- ainsi qu'un manque de vision en matière de gestion des nuisibles;

Considérant la motion adoptée par le Conseil communal d'Evere en date du 24 novembre 2022, qui demandait au Ministre Alain Maron que les moyens financiers alloués aux communes soient à la hauteur des ambitions de la stratégie Clean.Brussels et, surtout, à la hauteur des enjeux bruxellois, tout en déplorant la volonté de réduire la fréquence des collectes à une fois par semaine;

Considérant que, malgré ces interpellations, les moyens financiers alloués aux 19 communes par l'Agence Bruxelles-Propreté n'ont pas été augmentés, mais au contraire réduits de 23% en 2025 par rapport à 2023;

Considérant qu'aucune stratégie n'a été proposée pour assurer le nettoyage des voiries après le passage des camions de collecte, laissant nos rues dans un état de saleté déplorable et contraignant les balayeurs communaux à compenser ces manquements;

Considérant que les contrôles spontanés relatifs au dépôt de sacs en dehors des moments autorisés sur les voiries régionales sont quasi inexistantes en dehors de campagnes spécifique (triathlon);

Considérant que certaines collectes dans notre commune sont programmées le vendredi soir, laissant des rues dans un état d'insalubrité particulièrement problématique en début de week-end;

Considérant les moyens supplémentaires mobilisés par la commune d'Evere, malgré la diminution des subsides régionaux, dans le cadre de sa politique de propreté :

1. Mise en place d'une brigade dédiée aux dépôts clandestins (enlèvements et sanctions administratives), active 7 jours sur 7, 365 jours par an;
2. Recrutement de balayeurs supplémentaires, permettant d'assurer un service de balayage le samedi et le dimanche depuis avril 2025;
3. Remplacement progressif des poubelles publiques par des modèles à col étroit afin de limiter les nuisances liées aux renards et aux oiseaux qui éventraient les sacs, ainsi que redéploiement de poubelles dans les rues les plus fréquentées;
4. Déplacement de certains conteneurs à vêtements vers des sites bénéficiant d'un meilleur contrôle social, et conclusion d'un nouvel accord avec l'opérateur, prévoyant une vidange trois fois par semaine au lieu d'une seule;
5. Installation en 2024 de caméras de surveillance spécifiquement destinées à la lutte contre les dépôts clandestins, avec un doublement du nombre de caméras prévu dès 2026.

Le Conseil communal d'Evere :

1. Réaffirme sa demande que les moyens financiers alloués aux communes soient revus à la hausse afin de correspondre aux ambitions de la stratégie Clean.Brussels et aux enjeux bruxellois réels; Demande que deux collectes hebdomadaires soient à nouveau programmées sur le territoire d'Evere, à l'instar d'autres communes bruxelloises qui n'ont pas subi de diminution des jours de collecte, et qu'aucune collecte ne soit organisée la veille d'un week-end;
2. Demande que l'Agence Bruxelles-Propreté renforce ses contrôles sur les voiries régionales situées à Evere, afin de sanctionner les personnes déposant leurs sacs poubelles en dehors des jours de collecte autorisés, et qu'elle prenne en charge l'enlèvement de ces sacs;
3. Demande que l'Agence Bruxelles-Propreté intègre dans sa stratégie un dispositif de ramassage des déchets répandus sur la voie publique à la suite des collectes, afin de remédier à ce problème récurrent.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 30 votes positifs, 2 abstentions.

Abstentions : Hicham Talhi, Céline Martens.

1 annexe

2025.09.19 de M. Vervoort - motion propreté 2025 V2.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Dirk Borremans

Le Président du Conseil communal,
(s) Mohamed Ridouane Chahid

POUR EXTRAIT CONFORME
Evere, le 25 septembre 2025

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Dirk Borremans

Alessandro Zappala